



RENCONTRE DES MAIRES DES COMMUNES AFFECTEES PAR LES BARRAGES DANS LE BASSIN DU NIGER

RAPPORT TECHNIQUE



Tillabéry, République du Niger les 21 et 22 Janvier 2015

Partenaires techniques et financiers

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Janvier 2015

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABN :** Autorité du Bassin du Niger
- CCR :** Cadre de concertation régionale des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger
- CCN :** Cadre de concertation nationale des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger
- CEDEAO :** Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
- CNU :** Coordination Nationale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
- CRU-BN :** Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
- GWI :** Programme Global Water Initiative
- IIED :** Institut International pour l’Environnement et le Développement
- PADD :** Plan d’Action de Développement Durable du Bassin du Niger
- PAP :** Populations affectées par le projet
- PGES :** Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- PTF :** Partenaires Techniques et Financiers
- TDR :** Termes de Référence
- UICN :** Union Internationale pour la Conservation de la Nature

TABLE DES MATIERES

0. **2. CEREMONIE D'OUVERTURE**

3. **DESCRIPTION DES FAITS MARQUANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENCONTRE**

3.1. **Communications**

3.1.1. *Note introductive et de cadrage*

3.1.2. *Participation citoyenne à la gouvernance de l'Eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le Bassin du Niger*

3.1.3. *Présentation du programme Kandadji.*

3.1.4. *Présentation du projet de règlement intérieur du cadre de concertation des maires*

3.2. **Synthèse des communications.**

3.3. **Travaux de groupe**

3.4. **Visite de terrain.**

3.5. **Mise en place du bureau du cadre de concertation des maires.**

3.6. **Recommandations et conseils à l'endroit des acteurs.**

4. **RESULTATS ATTEINTS**

5. **CEREMONIE DE CLOTURE**

6. **CONCLUSION**

7. **ANNEXE :**

7.1. Termes de référence (TDR) de la rencontre des maires

7.2. LISTE DES PARTICIPANTS

7.3. DISCOURS

7.4. Projet de règlement intérieur

7.5. Communication sur la participation citoyenne à la gouvernance de l'eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger

7.6. Note introductive et de cadrage de la rencontre

INTRODUCTION....4

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. DESCRIPTION DES FAITS MARQUANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENCONTRE

3.1. Communications

3.1.1. *Note introductive et de cadrage*

3.1.2. *Participation citoyenne à la gouvernance de l'Eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le Bassin du Niger*

3.1.3. *Présentation du programme Kandadji.*

3.1.4. *Présentation du projet de règlement intérieur du cadre de concertation des maires*

3.2. Synthèse des communications.

3.3. Travaux de groupe

3.4. Visite de terrain.

3.5. Mise en place du bureau du cadre de concertation des maires.

3.6. Recommandations et conseils à l'endroit des acteurs.

4. RESULTATS ATTEINTS

5. CEREMONIE DE CLOTURE

6. CONCLUSION

7. ANNEXE :

7.1. Termes de référence (TDR) de la rencontre des maires

7.2. LISTE DES PARTICIPANTS

7.3. DISCOURS

7.4. Projet de règlement intérieur

7.5. Communication sur la participation citoyenne à la gouvernance de l'eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger

7.6. Note introductive et de cadrage de la rencontre

1. INTRODUCTION

La participation des populations dans la gouvernance des infrastructures hydrauliques est absolument nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre des politiques de développement des ouvrages hydrauliques. Pour cela, il est essentiel de soutenir des programmes d'approfondissement de connaissance, de partage d'expérience et d'informations surtout à une échelle locale entre les communautés elles-mêmes afin de renforcer leur connaissance sur les approches et outils en matière de déplacement et réinstallation, et rétablissement des moyens de vie des populations.

Ainsi la CEDEAO dans ses lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment dans l'axe 5 : Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO, souligne dans la mesure 5.1.4 de la recommandation 5.1 ceci : ***Mettre en place un réseau d'échange pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO notamment en renforçant des « Forum barrage et développement » nationaux et/ou régionaux.***

Aussi, l'Autorité du bassin du Niger dans l'article 37 de l'annexe N°1 à la Charte de l'eau du Bassin du Niger, recommande : ***de prendre des mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des populations à travers leurs organisations représentatives à l'élaboration, l'adoption et l'application des plans de déplacement/réinstallation.***

Dans cette dynamique et avec l'appui technique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et sur financement de la GIZ, la Coordination régionale des usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRUBN) a organisé les 21 et 22 Janvier 2015 à Tillabery, République du Niger, une rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du cadre de concertation entre les communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger en vue de renforcer la participation des populations affectées à la gouvernance des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger.

La rencontre a ainsi regroupé entre autres :

- ✓ Six (6) maires dont deux femmes des communes concernées par le barrage de Kandadji (République du Niger)
- ✓ Quatre (4) maires des communes concernées par le barrage de Taoussa (République du Mali)
- ✓ Quatre (4) maires des communes concernées par le barrage de Fomi (République de Guinée).
- ✓ Les délégués des coordinations nationales des usagers de Guinée, du Mali et du Niger ;
- ✓ Des représentants des organismes en charge des barrages de Kandadji et Taoussa
- ✓ Des autorités administratives, locales et coutumières de Tillabery
- ✓ Des représentants des partenaires techniques et financiers (voir annexe 7.2)

La rencontre avait pour objectif de partager les enjeux autour des projets de barrage et de renforcer la coopération et la concertation entre les communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture placée sous la présidence d'honneur de Monsieur Moussa Mossi, Secrétaire Général du Gouvernorat de Tillabéry, représentant Monsieur le gouverneur de région, a connu la participation du maire, du vice-président du conseil régional, du Secrétaire général de la préfecture de Tillabéry et du Chef de canton de Sakoirra. Elle a enregistré quatre (4) interventions (Voir annexe 7.3)

i. Mot de bienvenue de Monsieur le Maire de Tillabery

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Moustouma, Maire de la Commune de Tillabéry, s'est réjoui du choix porté sur sa commune pour la tenue de cette rencontre régionale des maires des communes affectées par les barrages avant de souhaiter la bienvenue à ses confrères maires et à tous les participants. Enfin, il a souhaité pleins succès aux travaux.

ii. Intervention du Président de la CRUBN

Monsieur Nouradine Zakaria Touré, président de la Coordination régionale des usagers(ères), dans une intervention brève, a remercié tout d'abord les autorités pour leur mobilisation massive et leur contribution à la préparation de cette rencontre. Il a par la suite situé le contexte de la rencontre en rappelant le processus de mise en place du cadre de concertation des maires. Parlant du choix de Tillabéry, a souligné l'avancée positive du processus de Kandadji et la possibilité pour les acteurs de partager les leçons de cette première vague de réinstallation en vue d'améliorer le processus mais aussi capitaliser ces leçons sur les processus futurs du barrage de Fomi et de Taoussa.

Pour terminer, il a remercié les maires pour leur déplacement et leur appréhension de l'importance de renforcer la coopération entre les communes autour des grands ouvrages structurants dans le bassin du Niger en vue d'accompagner au mieux le processus de déplacement et réinstallation des populations.

iii. Intervention de la représentante de la GIZ

Dans son intervention ponctuée, Mme Susanne Beurton représentant le chef de projet de la GIZ empêché pour des raisons de service, a rappelé que le déplacement n'est pas un sujet facile qu'elle soit pour un barrage, une inondation où toute autre raison. Ainsi, la GIZ appui les processus de concertation pour mieux approfondir les réflexions sur les enjeux autour des ouvrages. Elle a enfin formulé le souhait que les maires saisissent l'occasion d'échanger pendant ces deux jours pour valoriser les expériences des uns et des autres.

iv. Discours d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernorat de Tillabéry

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Moussa Mossi, Secrétaire Général du gouvernorat de Tillabéry, a tout d'abord exprimé au nom de l'ensemble des populations et du Gouverneur de la région de Tillabéry, leur gratitude pour le choix porté sur la cité de Tillabéry pour la tenue de cette importante rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger. En situant le contexte, il a souligné que le développement durable du patrimoine commun, le « **Bassin du Niger** » passe nécessairement par une gestion intégrée des ressources et des écosystèmes dont une des options repose sur le développement des grandes infrastructures hydrauliques. C'est pourquoi l'Autorité du bassin du Niger (ABN) a inscrit dans son plan de développement durable du bassin (PADD) le scénario « Fomi-Taoussa-Kandadji » comme schéma de développement à envisager à l'horizon 2025 pour lutter contre la pauvreté dans le bassin du Niger.

Parlant ainsi des enjeux et défis autour de ces projets de barrage, Monsieur Mossi a noté l'importance de favoriser l'implication et la participation des populations en portant à leur connaissance, l'information nécessaire à toutes les phases de la démarche d'où la nécessité de renforcer la coopération et la concertation entre les communes par la mise en place des réseaux d'échange d'expériences et d'information entre elles.

Se réjouissant de la tenue de cette rencontre, il a invité les maires à soutenir solidement cette initiative qui permettra aux populations affectées de tirer meilleur profit des processus de réalisation des barrages. Aussi, il a rappelé que le succès du fonctionnement de ce cadre de concertation dépend en partie, des bases de réflexion qui seront posées au cours des deux jours de travaux et c'est pourquoi, il a invité les participants à mener des débats constructifs en vue de produire des résultats objectifs qui permettront d'accompagner au mieux la transformation sociale des populations affectées.

Enfin, en souhaitant pleins succès et un agréable séjour de travail dans la région de Tillabéry, il a ouvert les travaux de la rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

3. DESCRIPTION DES FAITS MARQUANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENCONTRE

La rencontre s'est basée sur une démarche participative et multi-acteurs mettant au centre la participation et la contribution des élus pour mieux s'approprier du processus. Elle s'est déroulée ainsi en quatre séquences distinctes avec la facilitation du consultant de l'UICN :

- **Les communications thématiques** : (i) note introductive et de cadrage (ii) Participation citoyenne à la gouvernance de l'eau (iii) présentation du programme Kandadji (iv) présentation du projet de règlement intérieur du cadre de concertation des maires
- **Discussion en plénières** :
- **Travaux de groupe** : pour approfondir la réflexion sur les bases de fonctionnement du cadre de concertation
- **Visite de terrain** : pour rencontrer et échanger avec les populations de la première vague de réinstallation de Kandadji et découvrir les installations annexes du barrage.

3.1. Communications

3.1.1. Note introductive et de cadrage

Dans le but d'orienter les participants sur le contenu et le format de la rencontre, une présentation introductive a été faite par le facilitateur de la rencontre. Dans cette intervention il a présenté les éléments de contexte ainsi que les principaux objectifs et les résultats attendus. Il a aussi développé l'approche méthodologie avec les différentes séquences de déroulement.

Cette présentation préliminaire a ainsi permis aux participants de mieux cerner les enjeux de la rencontre et les attentes en termes de contribution (voir annexe 7.6).

3.1.2. Participation citoyenne à la gouvernance de l'Eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le Bassin du Niger

Cette communication qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des élus locaux dans la gouvernance de l'eau, vise à mettre à la disposition des élus des outils et connaissances pour une participation responsable et productive dans la gouvernance des infrastructures hydrauliques pour mieux accompagner les processus de déplacement et réinstallation des populations. Elle a été faite par M. Nouradine Zakaria Touré, président de la CRUBN et a porté sur les éléments suivants :

- ✓ Présentation de la CRUBN/CNU : Mission-vision-Aspects institutionnels
- ✓ Vision partagée de l'ABN
- ✓ Gouvernance de l'eau et la participation citoyenne
- ✓ Conditions d'une bonne participation citoyenne
- ✓ Outils d'appui à la participation citoyenne dans la gouvernance de l'eau dans le bassin du Niger
- ✓ Rappel de quelques principes de la participation citoyenne
- ✓ L'arbre à participation pour une bonne Gouvernance de l'eau
- ✓ Les moyens d'une bonne participation citoyenne
- ✓ Les obstacles à une bonne participation citoyenne
- ✓ Un Réseautage Solide/Financement
- ✓ Conclusion

Au terme de cette présentation qui a permis aux participants de cerner les enjeux de la participation citoyenne dans la gouvernance des ouvrages structurants, les participants se sont réjouis de la pertinence des informations partagées et ont vivement salué le présentateur.

3.1.3. Présentation du programme Kandadji.

Dans le souci de partager avec les acteurs, les expériences encourus de réinstallation des populations affectées par le barrage de Kandadji, une communication a été faite par M. Mourtala Sani Bako, responsable du programme de réinstallation des populations de Kandadji. Dans cette intervention il a passé en revue le programme dans son ensemble avec les grandes orientations et les mesures prévues pour accompagner le déplacement et la réinstallation des populations mais aussi les acquis et les et leçons des opérations de la première vague de réinstallation des populations. Les points clés de sont intervention sont :

- Objectif et composantes du programme Kandadji
- Personnes impactées par la réalisation du barrage
- Structuration du milieu
- Consultation publique
- Responsabilisation et autonomisation
- Négociations et indemnisation
- Mode de reconstitution des villages
- Le développement local accompagnant la réinstallation des populations

Au terme de sa présentation, les participants ont exprimé leur satisfaction de cette communication qui a contribué à mieux cerner le programme Kandadji et les leçons de la première vague de réinstallation des populations.

3.1.4. Présentation du projet de règlement intérieur du cadre de concertation des maires

Pour mieux lancer les bases de fonctionnement du cadre de concertation des maires, un projet de règlement intérieur constituer de cinq (5) Chapitres et (22) articles a été élaboré pour servir de base de discussion en plénière. La présentation a été faite par M. Nouradine Zakaria Touré, président de la CRUBN. Au terme de sa présentation, des amendements ont été apportés au document et adopté en conséquence par les élus (voir annexe 7.4)

3.2. Synthèse des communications.

Au terme des différentes communications, les débats en plénière ont permis d'aborder certaines préoccupations de compléter certaines propositions et de capitaliser les enseignements du processus de Kandadji. Les principaux éléments de cette synthèse sont entre autres :

a) Observations et préoccupations

- ✓ Pour éviter de superposer les structures ayant la même vision, les CNU/CRUBN doivent servir de support technique du cadre de concertation des maires ;

b) Difficultés du processus de Kandadji

- ✓ Insuffisance de formation et d'accompagnement (fonds d'appui) des structures de suivi du processus de réinstallation
- ✓ La non réalisation des plans d'aménagement des villages avant les travaux du barrage ;
- ✓ Les aménagements de compensation agricoles sont réalisés sur des sols non habilités ;
- ✓ La réinstallation des villages sur les sites qui manquent de l'eau potable dénote des insuffisances des études de faisabilités de ces sites ;
- ✓ Le financement de la réinstallation par le budget de l'Etat a favorisé un retard considérable dans la mise à disposition des ressources de la compensation/Indemnisation dans le délai avec des incidences sur le calendrier d'exécution (construction des habitations) ;
- ✓ La faible couverture des sites de réinstallation en eau potable avec un système de distribution par camion citerne ;

- ✓ Insuffisance des mesures d'accompagnement (formation) des comités villageois de réinstallation mis en place ;
- ✓ Déficit de communication dans la première vague de réinstallation.

c) Enseignement tirés des échanges

- ✓ L'accompagnement du processus de compensation des populations de Kandadji à travers la mise en place d'une assistance juridique a fortement favorisé la transparence dans la mise en œuvre de la compensation ;
- ✓ Les voyages d'études des populations de Kandadji à Sélingué ont permis d'améliorer considérablement le programme de Kandadji ;
- ✓ Négocier la compensation des biens à une échelle du ménage pour éviter la frustration et les conflits au sein des familles pendant la phase de mise en œuvre de la compensation ;
- ✓ Identification des biens individuels pour une compensation individuelle
- ✓ S'assurer de la réalisation des infrastructures sur les sites de réinstallation avant le déplacement des populations ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes pour favoriser la continuité de la disponibilité de l'information sur le processus dans les communes en tenant compte du changement de mandat des élus à la tête des communes ;
- ✓ Réaliser les plans d'aménagement des villages avant la réalisation du barrage
- ✓ La nécessité d'intensifier la communication avec les populations pour mieux cerner les enjeux de toutes les options (choix) portées à leur analyse ;
- ✓ Evaluation des biens des populations affectées de Kandadji réalisée avec une marge de 10% ;
- ✓ La subvention par l'Etat à 100% de la redevance pour les premières campagnes de production sur le périmètre irrigué ;

d) Points d'action

- ✓ Mettre en place un système de restitution des informations du processus de déplacement et réinstallation spécifique aux groupes sociaux (Jeunes, femme et hommes) pour un partage équitable.

3.3. Travaux de groupe

Dans le souci d'approfondir les réflexions sur certaines questions spécifiques abordées lors des communications et des discussions en plénière, les participants ont été repartis en deux groupes de travail pour :

- i. mettre en place un programme d'activité réaliste du cadre de concertation en mettant en avant la valorisation des opportunités locales (moyens des communes) pour sa mise en œuvre
- ii. Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes pour l'opérationnalisation du cadre de concertation des maires des communes affectées par les barrages.

Suite aux échanges en plénière qui ont suivis les présentations de groupe, la synthèse des différentes productions se trouve consignée dans le tableau ci-après :

Plan d'action du cadre de concertation des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger				
Activités	Responsables	Parties prenantes	Localisation	Bénéficiaires
Formation des élus sur les enjeux des barrages (foncier, réinstallation, compensations, recensement, irrigation e, questions environnementales, le partage des bénéfices autour des barrages, etc.)	CRUBN	Maires, PTF, CNU	Bassin du Niger	Populations affectées
Organisation de rencontres statutaires du cadre de concertation des maires	Président/point focal Pays, CRUBN	Maires, CNU, PTF	Zone du barrage de Fomi/Guinée	Maires des communes
Vulgarisation et diffusion des textes (Annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN, les lignes directrices de la CEDEAO sur les infrastructures Hydrauliques) auprès des acteurs.	CRUBN	Maires, CNU, PTF	Bassin du Niger	Populations affectées par les barrages
Organisation de réunion de concertation locale entre les maires des communes concernées par les barrages au niveau national	Maires	CNU/CRUBN, Organismes d'exécution des barrages,	Bassin du Niger	Populations affectées
Restitution/Vulgarisation des textes du cadre de concertation des maires aux conseils communaux, régionaux et les populations	Maires	CNU	Bassin du Niger	Conseils communaux, populations affectées
Organisation de sessions de formation stratégique sur la Mobilisation des ressources financières internes et externes à l'intention des élus pour mieux soutenir la mise en œuvre des plans de développement locaux	Président du cadre de concertation des maires CRUBN	Maires, CNU, PTF	Bassin du Niger	Maires des communes affectées, populations
Organisation de voyages d'étude des élus sur des sites de barrages	Président du cadre de concertation des maires CRUBN	Maires, CNU, PTF	Bassin du Niger	Maires des communes affectées, populations
Information et sensibilisation des populations sur les enjeux des projets de barrage.	Maires, CRUBN	Chefferie traditionnelle ; Association de jeunes, femmes Comité locaux de réinstallation, CNU/CRUBN, PTF ;	Villages déplacés, villages d'accueil, et villages d'attache	Populations affectées
Elargir et partager l'information avec les autres maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger	Maires	CNU/CRUBN, Chefferie traditionnelle ; Société civile ; Comité locaux de réinstallation,	Villages déplacés, villages d'accueil, et villages d'attache	Populations affectées

Rôle et responsabilité des acteurs

Parties prenantes	Rôle et Responsabilités
Elus locaux	Véhiculer les messages d'information et de sensibilisation ; Mobiliser des ressources financières ; Faciliter les opérations de recensement des populations ; Choisir les sites ; Renforcer les capacités organisationnelles des populations.
Associations de femmes et de jeunes	Participation à la prise de décision ;
CNU/CRUBN	Appuyer les actions des collectivités ; Renforcer les capacités des élus locaux
Autorité administrative	Mettre en application les lois et règlements ; Suivi-évaluation des actions ;
Institutions républicaines	Accompagnement des élus locaux ; Mobilisation des PTF (Apport des moyens logistiques) ;
PTF	Appui technique et financier

3.4. Visite de terrain.

La deuxième journée de la rencontre a été mise à profit pour organiser une visite sur les sites des installations du barrage de Kandadji et des villages réinstallés avec pour objectif :

- D'identifier les enjeux déclenchés par la première vague de déplacement en vue d'approfondir les réflexions dans la recherche de solution à promouvoir dans le cadre du projet GIZ-CNU-UICN ;
- Tirer les leçons du processus pour servir de veille aux autres projets de barrages (Fomi, Taoussa)

a) Installations du barrage

La visite guidée par le responsable du programme de réinstallation des populations de Kandadji s'est effectuée sur le chantier de la cité administrative en cours, les périmètres irrigués pour la compensation des terres perdues, le chantier du pont provisoire (batardeau 0) devant servir d'ouvrage de franchissement pour les matériaux de construction du barrage et le site qui abritera l'ouvrage du barrage. A chaque niveau la présentation de M. Mourtala Sani Bako a été suivie d'échange. De ces visites on retient entre autre :

- Des réalisations en cours des blocs de 40 villas, un bloc administratif et un restaurant avec un taux d'exécution de 60% sur le site de la cité administrative ;
- 800h de périmètre irrigué prévu pour la compensation des terres perdues de la première vague dont une 1^{ère} tranche de 300ha déjà mise à disposition et une deuxième tranche de 500ha encours de finalisation.
- Les ouvrages agricoles reposent sur un sol non propice aux aménagements.
- Le rendement pour la première campagne d'essai est estimé à 7tonne/ha avec intrant
- Une première campagne sans redevance a été subventionnée à 100% par l'Etat.
- Les terres aménagées sont octroyées avec titre de bail emphytéotique renouvelable, cependant la vente et la mise en jachère des terres sont interdites.
- La répartition des terres aménagées suit la hiérarchie suivante : (1) les propriétaires fonciers (2) les exploitants non propriétaires des villages affectés et (3) les autres demandeurs

- La compensation des terres agricoles s'applique avec les bases suivantes :
 - 1/3ha de terres aménagées contre 1ha de terre de bas-fonds perdue sur les sites expropriés;
 - 1/4ha de terres aménagées contre 1ha de terre de coteaux perdue sur les sites expropriés
- Installation en cours des châteaux sur les sites de réinstallation pour l'approvisionnement en eau potable des populations à partir de l'adduction d'eau depuis la commune de Tillabery
- Le barrage présente les caractéristiques suivantes :
 - Longueur 7km
 - Hauteur 26m
 - Volume : 101 milliards m³ d'eau
- Les travaux en cours sont financés entièrement par le budget de l'Etat à hauteur d'environ 7 milliards de francs CFA y compris le pont provisoire (Batardeau 0)

b) Rencontre d'échange avec les populations des villages réinstallés

Sur le terrain les participants ont échangé avec les habitants de deux hameaux réinstallés de Kandadji (Kandadji et Gouriafoumba). A rappelé que les hameaux de Kandadji se sont réinstallés en quartier pour garder la même organisation traditionnelle (chefferie). Les discussions avec ces habitants ont permis de capitaliser les acquis et les difficultés du processus de placement de la première vague des populations dont la situation se présente comme suite :

- ✓ L'accès à l'eau potable est la principale difficulté à laquelle les populations sont confrontées avec un système actuelle d'approvisionnement par camion citerne ce qui ne couvre pas le besoin réel en eau des populations et retarde notamment le déplacement des autres villages ;
- ✓ Les populations ont bénéficié d'un appui remarquable de l'Etat/Projet dans le cadre de l'évaluation et la compensation des biens réalisées dans la transparence et conformément à ce qui a été prévu dans les plans et tenant compte même des biens des personnes à l'étranger ;
- ✓ La compensation de la perte de production des populations a été effective ;
- ✓ Les populations bénéficient d'un appui en nature de 30kg de riz par mois/personne ;
- ✓ Pour la reconstruction des villages trois modes (options) ont été proposés aux populations conformément à la loi Nigérienne : (i) Indemnisation en espèces (ii) Compensation en nature (iii) Indemnisation en espèces avec Assistance technique. Les populations ont donc choisit librement l'option 3 qui laisse à chacun le choix de construire sa maison selon sa préférence. Cependant sur le terrain, cette option présente des insuffisances dans la mesure où les fonds sont désorientés par endroit vers autres dépenses de prestiges.
- ✓ La mise à dispositions des fonds pour la construction se fait à travers trois (3) tranches. Une première tranche jusqu'à la hauteur, la 2^{ème} tranche jusqu'à la toiture et la dernière pour la finition.

- ✓ La demande de main d'œuvre locale dans les travaux du barrage et les activités agricoles sur le périmètre irrigué ont réduit considérablement l'exode rural dans la zone ;
- ✓ Les activités agricoles sur le périmètre irrigué favorisent la sécurité alimentaire des populations et produisent du fourrage pour le bétail ;
- ✓ Les aménagements ne répondent pas aux normes (mauvaise qualité);
- ✓ L'écart énorme dans la réception entre les tranches affecte le calendrier d'exécution et la qualité des réalisations ;
- ✓ La non maîtrise par les populations des techniques culturales sur les périmètres irrigués est un facteur à prendre en compte dans le processus d'accompagnement
- ✓ Pour protéger les cultures sur le périmètre irrigué et lutter contre les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les populations déplacées ont mis en place une organisation locale qui prévoit des amendes de 3500FCFA pour une simple présence d'un bœuf, du cheval, le chameaux et 1500FCFA pour les ovins et caprins sur les périmètres ;
- ✓ L'insuffisance des espaces dans les parcelles d'habitation est une difficulté souligné par les populations affectées ;
- ✓ La réinstallation ménages sur les nouveaux sites s'est réalisée en respectant le principe de du voisinage sur l'ancien site ;
- ✓ La multiplicité des intervenants dans le cadre de la communication auprès des populations a été souligné comme un facteur de confusion et affecte ainsi l'appropriation des messages du processus par les populations. Il est donc important de prévoir des mécanismes (acteurs) de communication fiables pour mieux passer les informations dans les communes.

3.5. Mise en place du bureau du cadre de concertation des maires.

Une séquence des travaux de la rencontre a été consacrée à la mise en place d'une équipe restreinte qui aura en charge de mettre en œuvre le programme d'activités adopté par l'assemblée. Ainsi, sur la base d'un principe démocratique et à huit clos, les élus communaux ont élus un bureau de cinq membres composé comme suite :

Président : Zakaria Moussa : Maire de la Commune rurale d'Ayérou, République du Niger

1^{er} Vice-président : Namory Kourouma, Maire de la commune de Kouroussa, République de Guinée

2^{ème} Vice Président : Mohamed Kouma, Maire de la Commune rurale de Taboye, République du Mali

1^{er} Trésorier : Hamadina Hassane Larabou, Maire de la Commune rurale de Dessa, République du Niger

2^{ème} Trésorier : Mme Halidou Halimatou, Maire de la Commune Rurale de Gorouol, République du Niger

3.6. Recommandations et conseils à l'endroit des acteurs.

Après avoir partagé les expériences et leçons de la première vague de déplacement des populations de Kandadji et dans le but de réussir la deuxième phase et mettre aussi des jalons pour mieux préparer les processus des autres projets de barrages, les participants ont formulé

des recommandations et conseils ci-dessous à l'endroit des acteurs impliqués dans la démarche de ces barrages :

a) Aux maires des communes

- Appuyer les projets de barrage dans l'identification, le recensement des populations à déplacer
- Poursuivre le renforcement de la coopération entre les communes autour des barrages pour mieux appréhender les enjeux du processus de déplacement et de réinstallation des populations affectées par les barrages.
- Exiger les plans d'aménagement avec toutes les infrastructures avant le processus de déplacement
- Maintenir le dialogue avec les populations et rester à leur écoute
- Renforcer la cohésion sociale entre les populations pour rester soudé dans toute la démarche du projet.
- Mettre en place des mécanismes de suivis des activités des projets

b) Aux CNU/CRUBN

- Appuyer le processus d'information des populations pour une meilleure prise en compte de tous les biens et services dans le recensement et la compensation.
- Assurer le support technique du cadre de concertation des maires pour renforcer son opérationnalisation
- Mener des plaidoyers auprès des autorités pour la prise en compte des préoccupations des populations affectées autour des barrages notamment la problématique actuelle d'accès à l'eau potable des populations de la 1^{ère} vague de déplacement de Kandadji

c) Organismes en charge des barrages/Etat

- Approfondir les études pour toutes installations en favorisant une approche participative impliquant les acteurs à la base ;
- Réaliser le recensement par ménage pour favoriser un accès plus large des populations à la terre
- Réunir les conditions minimums sur les sites de réinstallation avant le déplacement des populations pour renforcer l'accès de celles-ci aux besoins sociaux de base.
- Dans le déplacement des populations par vague, prévoir une marge pour tenir compte des besoins des déplacés volontaires non concernés par les vagues en cours ;
- Recenser les biens au non des bénéficiaires directs pour éviter les prises de position pendant la phase de mise en œuvre de la compensation ;
- Eviter de signer le contrat avec les entreprises de construction du barrage avant la finalisation des opérations sociales ;
- Mettre en place des comités de réinstallation et renforcer leur capacité technique et financière pour jouer leur rôle dans la remontée des informations ;
- Améliorer les délais de traitement des dossiers pour le financement des projets des communes dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement locaux.

d) Aux partenaires techniques et financiers

- Poursuivre l'accompagnement du cadre de concertation des maires pour son opérationnalisation en vue de renforcer la capacité des élus à gérer les processus de déplacement et réinstallation des populations.

- Appuyer les CNU/CRUBN à favoriser le partage des bonnes pratiques autour des ouvrages dans les processus des barrages en cours
- e) **Aux populations**
 - La réinstallation pour un départ n'est jamais facile sauf dans la phase de consolidation (5ans après), il faut donc avancer de façon modérée et accepter de s'impliquer dans la démarche pour mieux tirer profit.

4. RESULTATS ATTEINTS

La mise en œuvre de cette activité a permis d'atteindre les résultats ci-après :

- ✓ Le renforcement des capacités des élus sur la participation des populations à la gouvernance de l'eau et des grandes infrastructures hydrauliques
- ✓ La mise en place d'un bureau pour l'opérationnalisation du cadre de concertation des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger
- ✓ L'adoption d'un règlement intérieur du cadre de concertation
- ✓ L'adoption d'un plan d'action du cadre de concertation
- ✓ La capitalisation des acquis et leçons de la première vague de réinstallation des populations affectées par le barrage de Kandadji ;
- ✓ Le renforcement de la coopération et la concertation entre les communes concernées par les barrages;

5. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernorat de Tillabéry et a connu trois interventions.

En prenant la parole le premier, le président de la Coordination régionale des usagers(ères), M. Nouradine Zakaria Touré, s'est félicité des résultats obtenus des deux jours de travaux. Il a lancé ainsi un appel aux élus à mobiliser les autres maires et à favoriser le partage d'information sur cette démarche de renforcement de la participation des élus à la gouvernance des infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger. Aussi, il a invité les maires à valoriser les opportunités avec les programmes de mise en œuvre des barrages. Pour terminer, M. Touré a rendu un hommage mérité aux autorités à tous les niveaux de Tillabéry et a remercié singulièrement le Secrétaire Général du Gouvernorat de Tillabéry pour son implication personnelle dans la préparation et la mise en œuvre de cette importante rencontre.

Après cette introduction, le président de séance au nom des participants est intervenu pour présenter la synthèse des deux jours de travaux aux autorités et quelques résultats atteints dont la mise en place d'un bureau du cadre de concertation et l'adoption d'un règlement intérieur. Il s'est enfin réjoui de cette initiative qui permet de renforcer aussi bien la concertation et la coopération entre les maires autour d'un même barrage et de rafraîchir la mémoire des acteurs sur les enjeux autour des barrages.

Dans son mot de clôture, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernorat, s'est réjoui des résultats atteints de la rencontre et a rappelé que les ouvrages d'intérêts communs s'inscrivent dans une logique du développement d'une nation dont les conséquences entraînent le déplacement des populations. Ainsi, il a invité les acteurs à éviter des spéculations

(commerce) dans le processus pour contenter les populations. Parlant des enjeux autour des barrages, il a souligné que les actions à entreprendre sont identiques autour de tous les processus de barrage et donc capitaliser l'expérience en cours de Kandadji est une belle initiative pour renforcer les autres projets de barrage.

Enfin, Monsieur le Secrétaire général a exhorté les populations à plus d'abnégation pour assurer une mise en œuvre paisible des barrages avant de déclarer clos les travaux de la rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

6. CONCLUSION

Au cours de deux jours de travaux, les acteurs (élus, usagers(ères) des ressources, autorités et partenaires) se sont mobilisés dans la cité de Tillabéry autour d'une rencontre de concertation des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger. Les échanges ont ainsi permis de lancer des bases pour renforcer la coopération et la concertation entre les communes en vue de favoriser le partage des bonnes pratiques autour des barrages. La rencontre a aussi été une occasion de renforcer les capacités des élus sur la gouvernance des grandes infrastructures hydrauliques en vue de mieux appréhender les enjeux autour des barrages et créer une dynamique de mobilisation des populations à toutes les phases de mise en œuvre des projets.

Toutefois, la deuxième partie de la rencontre consacrée à la visite de terrain a permis aux participants de capitaliser les acquis et les faiblesses des mesures d'accompagnement de la première vague de réinstallation des populations de Kandadji. Ce diagnostic de la situation ouvre ainsi des perspectives au programme pour améliorer les mesures à envisager dans le cadre de la mise en œuvre des prochaines vagues mais aussi déclenche une alarme aux autres projets à renforcer la performance des mesures pour surpasser les faiblesses constatées.

Au regard des enjeux et la complexité de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, la nécessité de renforcer le partage d'information et le dialogue avec les populations a été relevée comme une garantie pour la réussite de tout le processus.

La présente rencontre n'est qu'une base pour renforcer la coopération et la concertation entre les communes affectées par les barrages, et ne saurait être de ce fait un acquis pour rendre effective la participation des élus dans la gouvernance des grandes infrastructures hydrauliques. C'est pourquoi il est important pour les acteurs (projets/Etat, populations, PTF, CNU/CRUBN,...) de renforcer la collaboration pour mieux soutenir cette initiative en vue de favoriser la participation des populations dans la démarche de mise en œuvre des projets de barrage.

7. ANNEXE :

- 7.1 TDR atelier ;
- 7.2 Liste des participants ;
- 7.3 Discours ;
- 7.4 Projet de règlement intérieur
- 7.5 Communication sur la participation citoyenne à la gouvernance de l'eau et

des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger
7.6 Note introductive et de cadrage de la rencontre

7.1. Termes de référence (TDR) de la rencontre des maires

Contexte et Justification

La gouvernance de l'eau autour des grandes infrastructures hydrauliques est un défi important auquel les acteurs doivent faire face. Au regard des leçons tirées de quelques grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment Garafiri (Guinée), Sélingué et Manantali (Mali), Bagré (Burkina Faso), la nécessité d'une implication des populations affectées dans cette démarche est fondamentale et implique de ce fait de porter à leur connaissance l'information appropriée et éviter ainsi de cultiver la méfiance chez elles. Pour cela, il est essentiel de soutenir des programmes d'approfondissement de connaissance, de partage d'expérience et d'informations surtout à une échelle locale entre les communautés elles-mêmes afin de mettre à leur disposition des approches et outils en matière de réinstallation.

La CEDEAO dans ses lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment dans l'axe 5 : Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO, souligne dans la mesure 5.1.4 de la recommandation 5.1 ceci : ***Mettre en place un réseau d'échange pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO notamment en renforçant des « Forum barrage et développement » nationaux et/ou régionaux.***

Aussi, l'Autorité du bassin du Niger dans l'article 37 de l'annexe N°1 à la Charte de l'eau du Bassin du Niger, recommande : ***de prendre des mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des populations à travers leurs organisations représentatives à l'élaboration, l'adoption et l'application des plans de déplacement/réinstallation.***

En s'inscrivant ainsi dans la logique de ces cadres de référence au niveau régional du bassin, la Coordination régionale des usagers (ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRUBN) avec l'appui de la Global Water Initiative (GWI), a initié une coopération et un jumelage entre les maires des communes affectées par des barrages au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée, et au Niger. Cette coopération matérialisée par une convention de coopération et de jumelage signée en février 2012 à l'occasion du FOREAU II, est un outil important de coopération décentralisée mis à la disposition de ces acteurs pour renforcer davantage les échanges d'informations et d'expériences sur les enjeux importants de réalisation des ouvrages hydrauliques dont : la compensation, la réinstallation, l'accès aux ressources foncières (sécurisation du droit foncier), le partage des bénéfices etc.

Depuis sa signature, cette convention est restée sans effet pour insuffisance de mesures d'accompagnement, d'où la nécessité d'un appui technique et organisationnel pour soutenir son opérationnalisation. C'est dans cette dynamique que la CRUBN, se propose d'organiser une rencontre des maires appuyée par les coordinations nationales des usagers (CNU) en vue d'échanger sur les perspectives de sa mise en œuvre. Ce sera donc l'occasion pour les acteurs locaux de définir les pistes d'action et mécanismes pour redynamiser cet outil en vue d'assurer une participation efficace et responsable des populations à la recherche de solution aux enjeux des processus de réinstallation des populations affectées par les ouvrages hydrauliques dans le bassin du Niger.

Objectif.

L'objectif global de cette rencontre est d'opérationnaliser la convention de coopération et de jumelage en appuyant les maires à mettre en place des mécanismes et programme d'activités pour accompagner les processus de réinstallation et compensation des populations en cours autour des projets de barrages.

De façon spécifique, elle permettra entre autres de :

- ✓ Renforcer la capacité des maires sur la gouvernance de l'eau autour des barrages
- ✓ Mettre en place un règlement intérieur pour le fonctionnement du cadre de concertation entre les maires.
- ✓ Elaborer un programme d'activités qui tient compte des solutions à promouvoir aux enjeux locaux identifiées autour des projets de barrage en cours ;
- ✓ Définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes (feuille de route)
- ✓ Partager les acquis et les difficultés des processus de réinstallations/compensation des populations en cours notamment au niveau du barrage de Kandadji ;

Résultats attendus :

Suivant les objectifs assignés, les résultats ci-après sont attendus de la rencontre :

- ✓ Les capacités des maires sont renforcées sur la gouvernance en eau autour des barrages ;
- ✓ Un règlement intérieur est élaboré pour mieux définir le fonctionnement du cadre de concertation entre les maires
- ✓ Un programme d'activité est élaboré et tient compte des enjeux locaux autour des ouvrages ;
- ✓ Les acquis et difficultés des processus en cours autour des trois barrages sont partagés et valorisés
- ✓ Une feuille de route est élaborée et définit les rôles et responsabilités des acteurs ;

Lieux et durée

Cette rencontre est prévue dans la zone du barrage de Kandadji, ce qui permettra aux participants de mieux cerner les défis du processus de réinstallation et compensation en cours. Elle se déroulera les 21 et 22 Janvier 2015.

Démarche Méthodologique

La rencontre est avant tout un cadre de concertation entre les maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger, de ce fait, elle mobilisera un nombre important d'élus locaux ou leurs représentants. La rencontre se déroulera en quatre séquences distinctes :

- ⇒ **Communications** : cette première session reposera sur des présentations qui ont pour portée de contribuer au renforcement des capacités des élus et autres sur la contribution des populations affectées dans la gouvernance de l'eau autour des ouvrages hydrauliques et le rôle des élus pour faciliter cette mobilisation sociale.
- ⇒ **Travaux de groupe** : cette partie des travaux s'appuiera sur les discussions de groupe qui permettront de ressortir des activités à réaliser dans le cadre de la convention tout en mettant en avant la valorisation des opportunités locales. Ils viseront également à définir une feuille de route qui ressortira le rôle et la responsabilité des parties prenantes
- ⇒ **Echanges en plénière** : cette séquence, portera sur des débats autour des différentes présentations et les conclusions des travaux de groupe. Une intervention des maires par barrage viendra aussi alimenter les échanges en plénière et servira d'occasion pour faire

un point sur les grands enjeux locaux et les solutions locales à promouvoir. Vu l'avancée du processus de réinstallation et compensation au niveau du barrage de Kandadji, la CNU-Niger en collaboration avec l'unité de gestion du barrage de Kandadji, présentera les acquis et difficultés du processus en cours afin de capitaliser les leçons et l'expérience de ce processus.

⇒ **Visite de sites** : Dans le but de comprendre les enjeux actuels du processus de réinstallation des populations de Kandadji en cours, les participants réaliseront une visite de sites pour mieux appréhender les succès et difficultés des premières vagues de déplacement de population. Ils auront l'occasion à cet effet d'échanger avec les populations pour comprendre davantage leurs préoccupations.

Les CNU concernées par la démarche réaliseront aussi un travail en amont visant à préparer les délégués pour une contribution efficace aux travaux. Ainsi, les TDR seront partagés à l'avance avec les maires des communes pour s'approprier davantage du format et du contenu de la rencontre.

La CRUBN est chargée de l'organisation technique et de la capitalisation de la rencontre et bénéficiera de l'appui technique de l'UICN. Elle s'appuiera cependant sur la CNU-Niger qui se chargera de l'organisation pratique sur le terrain (choix du site de la rencontre, de la visite, mobilisation du matériel, information des autorités,..).

A la fin de la rencontre, il se tiendra une séance de travail qui regroupera entre autres la CRUBN, les maires de Kandadji, la CNU-Niger, le consultant, le représentant de GWI et l'Unité de gestion du barrage de Kandadji. Elle sera l'occasion d'échanger sur le processus de mise en œuvre du PGES de Kandadji.

Le choix des invités devra tenir compte d'un minimum de niveau d'instruction en français pour faciliter les échanges.

Participants

La rencontre regroupera essentiellement les participants ci-après :

- **Pour le Niger (4 représentants)** : Les Maire des Communes rurales de : DESSA, BIBIYERGA ET MEHENNA
- **Pour la Guinée (4 représentants)** : les maires des Communes de : KINIERO, BARO, GBEREDOU BARANAMA, ET DE KOUROUSSA
- **Pour le Mali (4 représentants)** : les maires des communes de : TABOYE, BOUREM, TEMERA, BAMBA
- **La CRUBN (2 représentants)** : Président et Assistant technique
- **CNU-MALI (1 représentant)** dont de la zone de Taoussa. ;
- **CNU-Guinée (1 représentant)** : le Président
- **CNU-Niger et démembrements de Tillabery** : (7 représentants) dont le Président et deux femmes et (3 délégués de la zone de Tillabery
- **Le Consultant UICN**
- **UICN** : 1 représentant
- **GIZ** : 1 représentant
- **GWI** : 1 représentant
- **HCAVN (unité de gestion)** : 1 représentant
- **ABN** : 1 représentant
- **Autorité du barrage de Taoussa** : 1 représentant

Total participants : 29 personnes

Agenda Provisoire

HORAIRE	ACTIVITES	INTERVENANTS
Jour1 :		
08h30- 09h00	Arrivée et enregistrement des participants	CNU-Niger
09h00- 09h20	Ouverture des travaux	CRUBN/Autorités
09h20- 09h40	Présentation de la note de cadrage de la rencontre	Consultant
09h40- 10h20	Revue de la convention	Président CRUBN
10h20- 10h40	Pause Café	CNU-Niger
10h40-11h00	Présentation thème : Participation citoyenne à la gouvernance de l'eau	Président CRUBN
11h00- 12h50	Présentation de l'expérience (Déplacement/Réinstallation, compensation) en cours de Kandadji	CNU-Niger/Unité de gestion de Kandadji
11h50-12h20	Discussion sur les deux présentations	Participants
12h20-13h30	Travaux de groupe : Elaboration d'un plan d'action opérationnel assortie d'une feuille de route	Participant
13h30-14h30	Pause déjeuner	CNU-Niger
14h30-15h10	Discussion en plénière sur les conclusions des travaux de groupe	Participants
15h10-16h30	Elaboration et validation d'un règlement intérieur	Participants
16h30	Fin des travaux de la journée	
Jour2		
07h30	Départ sur les sites de Kandadji	Participants
09h30-13h30	Visite de terrain	<i>Participants</i>
13h30-14h30	Pause déjeuner	
14h30-16h30	Synthèse des leçons de la visite et formulation des recommandations + Clôture des travaux	<i>Participants</i>
16h30	Retour des participants	<i>Participants</i>

7.2. LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms et Noms	Profil/Fonction	Structure	Provenance	Contacts/Email
1	Mme BARKIRE Mariama Mabey	Expert Genre	Programme Kandadji	Tillabery- Niger	mariamabarkire@yahoo.com
2	Lanceï CONDE	Maire	Commune rurale	Baro- Guinée	(+224) 622 66 29 74
3	Jeann Edourd SAGNO	President	CNU-Guinée	Kankan-rép Guinée	(+224) 622 46 83 11 sagnojean@gmail.com
4	Souleymane KEITA	Maire	Commune rurale	Kiniéro- Guinée	(+224) 662 07 39 42
5	Lancinet CONDE	Secrétaire générale	Commune Rurale	GI Bara- Guinée	(+224) 621 13 85 93
6	Zeibada KIARI	Coordinateur	GWI-UICN	Niamey - Niger	(+226) 96 87 60 18
7	Mme TRAORE Djénéba TALL	Sociologue	AAT/Mali	Bamako- Mali	(+223) 73 22 78 46 giennebatall@yahoo.fr
8	Filou ALATABE	Maire	Commune rurale	Bibiyergo- Niger	(+224) 96 12 59 61
9	Namory KOUROUMA	Maire	Commune Urbaine	Kouroussa- Guinée	(+224) 655 26 62 15
10	Mourtala SANI BAKO	NREP/Kandadji	R.PR/PDL	Tillabery- Niger	(+226) 96 29 77 64 Mourtala_s@yahoo.fr
11	Mme Susanne BEURTON	AT	GIZ/ABN	Niamey- Niger	susanne.beurton@giz.de
12	Daouda NOUHOU	Maire	Commune rurale	Méhanna	(+226) 96 84 05 41
13	Zakaria MOUSSA	Maire	Commune rurale	Ayorou- Niger	(+226) 96 97 04 82
14	Ibrahim BEIDOU	Président	CNU-Niger	Niamey	(+226) 96 49 11 03
15	Mme Fatimata ALASSANE	Vice maire	Commune rurale	Bankilari Niger	(+226) 96 50 63 73
16	Sidaya Moctar TOURE	Chef de village	Taoussa	Taoussa- Mali	(+223) 70 83 36 51
17	El hadj Lamine Boubacar AMADOU	Vice-Président	CNU-Niger	Niamey Niger	(+226) 96 51 34 02
18	Ousmanne OUMAROU	Secrétaire Général	CNU-Niger	Niamey	(+226) 96 50 25 96
19	Nouradine Zakaria TOURE	Président	CRU-BN	Bamako- Mali	(+223) 76 49 07 02 nouradhine@gmail.com
20	Mme HALIDOU Halimatou	Maire	Commune rurale	Garaoul	(+226) 96 49 34 95
21	Richard Labilé SAGNO	Consultant UICN	Independent	Bamako- Mali	(+223) 71705187 richardsagno@gmail.com
22	Mahamed KOUMA	Maire	Commune rurale	Taboye - Mali	(+223) 76 05 26 01
23	Amadou TOURE	Maire	Commune rurale	Bourem	(+223) 73 02 62 28
24	Mahamar TOURE	Maire	Commune rurale	Téméra- Mali	(+223) 75 91 0 84
25	Mohamed Elmour Zou TOURE	Maire	Commune	Bamba-Mali	(+223) 73 18 54 14
26	Boubou Oumar BA	Assistant Technique	CRU-BN	Bamako- Mali	(+223) 66 79 36 75 crubnsc@gmail.com

27	Moussa MOSSI	Secrétaire Général	Gouvernorat	Tillabery-Niger	Moussamossi580@yahoo.fr
28	Alzouma Moren Kaila	Membre	Section Rég Usagers	Tillabery-Niger	00227 96268971 Bonferey_tiolapo@yahoo.fr
29	Issa HAROUNA	Président	Section Rég Usagers	Tillabery-Niger	00227 96 40 44 81 Harouna.issa@yahoo.fr
30	Amadina HASSANE	Maire	Commune rurale	Dessa-Niger	00227 96 56 06 53

7.3. DISCOURS

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE TILLABERY A LA RENCONTRE DES MAIRES DES COMMUNES AFFECTEES PAR LES BARRAGES

Monsieur le Préfet de Tillabéry

Monsieur le Maire de la Commune de Tillabéry

Monsieur le représentant du Secrétariat Exécutif de l'ABN

Messieurs les représentants de la GIZ et de l'UICN

Monsieur le Responsable de l'Unité de gestion de Kandadji

Monsieur le Président de la Coordination régionale des usagers du Bassin du Niger

Messieurs les représentants des Coordinations nationales des usagers de la Guinée, du Mali et du Niger

Messieurs les maires des communes affectées par les barrages de Fomi en Guinée, de Taoussa au Mali et de Kandadji au Niger,

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

En prenant la parole, je voudrais exprimer au nom de l'ensemble des populations de Tillabéry et en mon nom propre, toute notre gratitude pour le choix porté sur la cité de Tillabéry pour la tenue de cette importante rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

Mesdames et Messieurs,

Le développement durable de notre patrimoine commun, le « **Bassin du Niger** » passe nécessairement par une gestion intégrée des ressources et des écosystèmes dont une des options repose sur le développement des grandes infrastructures hydrauliques. C'est dans cette logique que l'Autorité du Bassin du Niger a inscrit dans son plan d'action de développement durable (PADD), le scénario « **Fomi – Taoussa – Kandadji** » comme schéma de développement à envisager à l'horizon 2025 pour lutter contre la pauvreté dans le bassin du Niger.

Cependant, au regard des leçons et expériences tirées de quelques grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest notamment Garafiri (Guinée), Sélingué et Manantali (Mali), Bagré (Burkina Faso) et les enjeux et défis autour des trois barrages cités ci-haut, il convient de souligner l'importance de l'implication des populations affectées par ces projets tout en portant à leur connaissance, l'information nécessaire à toutes les phases de la démarche.

Ainsi, l'Autorité du bassin du Niger dans l'article 37 de l'annexe N°1 à la Charte de l'eau du Bassin du Niger, recommande : ***de prendre des mesures nécessaires pour assurer la pleine participation des populations à travers leurs organisations représentatives à l'élaboration, l'adoption et l'application des plans de déplacement/réinstallation.***

Aussi, la CEDEAO dans ses lignes directrices pour le développement des infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, souligne dans la mesure 5.1.4 de la recommandation 5.1 de l'axe 5 de : ***Mettre en place un réseau d'échange pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO notamment en renforçant des « Forum barrage et développement » nationaux et/ou régionaux.***

La présente rencontre des maires, organisée par la coordination régionale des usagers avec l'appui technique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et sur financement de la GIZ, est donc une base pour mettre en place et renforcer un réseau d'échange décentralisé entre les communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger et en particulier autour des barrages de Fomi, Taoussa et Kandadji.

Messieurs les maires des communes affectées,

A travers ce cadre de coopération et de jumelage que vous aviez formalisé entre vous, dorénavant, vous aviez un outil important pour accompagner et faire des populations affectées de véritables partenaires et bénéficiaires des projets de barrage en cours en contribuant et renforçant leur participation dans la gouvernance des ressources en eau autour de ces ouvrages. Ainsi, je vous invite à soutenir solidement cette initiative qui permettra à nos populations affectées de tirer meilleur profit de ces processus.

Mesdames et Messieurs,

Le succès du fonctionnement de ce cadre de concertation dépend en partie des bases de réflexion que vous allez poser au cours des deux jours de travaux et c'est pourquoi, je vous invite à mener des débats constructifs en vue de produire des résultats objectifs qui permettront d'accompagner au mieux la transformation sociale des populations affectées.

Enfin, en souhaitant pleins succès et un agréable séjour de travail dans notre région, je déclare ouvert les travaux de la rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

Vive la Coopération régionale et internationale !
Vive l'Autorité du Bassin du Niger !
Je vous remercie !

7.4. Projet de règlement intérieur



**REGLEMENT INTERIEUR DU CADRE DE
CONCERTATION ENTRE LES MAIRES DES
COMMUNES AFFECTEES PAR LES BARRAGES**

Janvier 2015

Introduction.

Le cadre de concertation entre les maires des communes affectées par les grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger est un espace d'échanges, de partage d'expérience et de bonnes pratiques autour des barrages à l'échelle du Bassin du Niger et de la CEDEAO. A ce titre il contribue à renforcer la participation et l'implication des populations dans la gouvernance des ressources en eau autour des grands ouvrages hydrauliques.

Article 1 :

Le présent règlement a pour objet de fixer, dans le cadre de la convention de coopération et de jumelage entre les communes affectées par les grands ouvrages hydrauliques, les modalités d'organisation et de fonctionnement du cadre de concertation. Il complète la convention et s'applique à tous les membres et à toutes personnes ayant un contrat de prestation de service avec le cadre de concertation quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient.

I- COMPOSITION ET ORGANISATION

Article 2 :

Le cadre de concertation est composé des maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger (Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali et Niger) et dans l'espace de la CEDEAO. Il est structuré à deux niveaux :

- Cadre de Concertation Régional (CCR), regroupe les cadres de concertation national des pays
- Cadre de Concertation National (CCN), regroupe les communes affectées par les barrages au niveau de chaque pays.

Article 3 :

Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a adhéré, perd sa qualité de membre du cadre de concertation et sera automatiquement remplacé par le nouvel élu.

Article 4 :

Le CCR est dirigé par un comité restreint élu pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Il est composé :

- Président
- 1^{er} Vice-président
- 2^{ème} Vice-président
- Un trésorier
- Un trésorier adjoint

⇒ **Le Président** : il est le premier responsable du cadre de concertation régional. A cet titre, il :

- planifie les rencontres.
- convoque et préside les réunions ;
- veille à la mise en œuvre des décisions du cadre de concertation ;
- Ordonne les dépenses du Cadre de concertation régional.

⇒ **Deux (2) Vice-présidents** : ils disposent les mêmes responsabilités que le président et le supplient en cas d'absence par ordre de préséance.

- **Trésorier** : il est chargé de la mobilisation et la gestion des ressources. Il est secondé par un trésorier adjoint.
- **Le secrétariat permanent** : il est assuré par la Coordination régionale des usagers(ères) des ressources naturelles du bassin du Niger (CRUBN). La CRUBN est donc chargée de la gestion technique et administrative. A ce titre, elle doit notamment :
 - Recueillir et instruire l’agenda du cadre de concertation
 - préparer les convocations
 - s'assurer de la réception des convocations
 - communiquer les décisions des réunions aux membres
 - assurer l’archivage des actes et travaux du cadre de concertation ;
 - assurer le secrétariat des réunions du cadre de concertation ;
 - assurer la diffusion des rapports et documents approuvés par le cadre de concertation aux autres membres et aux partenaires.
 - Assurer le lien entre le cadre de concertation et les partenaires
 - Appuyer le cadre de concertation en matière d’identification, de capitalisation et diffusion des bonnes pratiques de gouvernance des ressources naturelles.

Article 5

Les membres du CCR, chacun en ce qui leurs concernent, sont chargés de l’organisation et l’animation des cadres de concertation nationaux (CCN) et de ce fait, d’élargir le cadre de concertation au niveau des autres communes affectées.

II- FONCTIONNEMENT DU CADRE DE CONCERTATION

Article 6

Le cadre de concertation régional est convoqué par le président ou les deux 2/3 des membres en réunion ordinaire, au moins une fois par an. Cependant, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le président ou les 2/3 des membres.

Article 7

Les rencontres du cadre de concertation régional sont tournantes dans la mesure du possible. Ce principe contribuera à renforcer la visibilité du cadre de concertation auprès des autorités, des partenaires et des populations au niveau des pays membres.

Article 8

Le président du cadre de concertation régional fixe la date, le lieu des réunions et établit l’ordre du jour en concertation avec la CRUBN.

Article 9

Sauf cas d’urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis aux membres du Cadre quatorze (14) jours avant la date à la quelle la rencontre se tient.

Le président peut inviter toute personne susceptible d’éclairer les débats en raison de sa compétence particulière, sans que ce dernier puisse participer aux votes du cadre.

Article 10

Les membres des différents cadres ne délibèrent valablement sur les questions qui leur sont soumises que si au moins la moitié des membres sont présents ou représentés. Le quorum se vérifie en début de séance. Chaque membre peut désigner un représentant par procuration dûment légalisée pour le remplacer en cas d’empêchement pour toutes réunions du cadre.

Article 11

Les cadres de concertation nationaux se réunissent au moins une fois par an, et en réunions extraordinaires, autant que de besoin, en rapport avec les coordinations nationales des usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CNU).

Article 12

Les présidents des cadres de concertation nationaux (CCN) sont chargés de fixer la date, le lieu des rencontres au niveau national et d'en établir l'ordre du jour en rapport avec les CNU.

Article 13

Toutes les délibérations et les décisions issues des rencontres au niveau national sont partagées avec les autres parties pour information.

III- PARTAGE D'INFORMATIONS, D'EXPERIENCES ET MOBILISATION DES POPULATIONS

Article 14 :

Les parties concernées mettront tout en œuvre pour renforcer et favoriser le partage d'informations et d'expériences relatives aux bonnes pratiques autour des ouvrages tant au niveau local, national et régional avec toutes les autres communes affectées. A cet effet, elles devraient développer des initiatives avec des solutions locales à promouvoir aux enjeux autour des barrages en vue de rendre effective et efficace la participation et l'implication des populations affectées dans la gouvernance des ressources naturelles autour des grands ouvrages hydrauliques dans le bassin du Niger et dans l'espace de la CEDEAO.

Article 15

Les parties concernées sont tenues de la bonne gestion des activités et des ressources éventuelles qui seront mises à disposition dans le cadre de cette convention en tenant compte de l'intérêt supérieur des populations affectées.

Article 16

Au moins une fois par an, les présidents des cadres de concertation nationaux transmettent au président du CCR, un bilan des activités qui indique les actions et initiatives développées pour accompagner les enjeux identifiés autour des barrages dans leurs zones quelque soit la source du financement. Ainsi, le Président du CCR et la CRUBN sont chargés d'une large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs.

Article 17

L'information résultant des débats est mise à la disposition du public par tout moyen jugé utile (presse locale, bulletin d'information). Cette information (compte-rendu, présentations) est mise sur le site Internet de la CRUBN.

IV- ADHESION ET COTISATION

Article 18

L'adhésion au cadre de concertation est cependant libre et ouverte à toutes les communes affectées par les grands ouvrages hydrauliques dans l'espace du Bassin du Niger ou tout autre bassin similaire en Afrique et dans le monde.

L'adhésion au cadre de concertation régional (CCR) est conditionnée au paiement d'un montant de 100 000FCFA payable une seule fois et une cotisation annuelle d'un montant de 50 000FCFA par cadre de concertation national (CCN).

Article 19

L'adhésion au cadre de concertation national (CCN) est conditionnée au paiement d'un montant de 50 000FCFA payable une seule fois et une cotisation annuelle d'un montant de 30 000FCFA par commune concernée.

V- DISPOSITIONS FINALES

Article 20

Le présent règlement intérieur peut être amendé à la demande ou l'accord écrit des 2/3 des membres. En tout état de cause, ces amendements doivent être adoptés qu'en réunion régionale.

Article 21

Les litiges nés de l'interprétation ou de l'application du présent règlement intérieur feront l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties prenantes.

En cas d'échec du règlement à l'amiable, le litige sera soumis à la législation du pays qui assure la présidence. En cas de difficultés d'ordre juridique, le litige sera soumis à la cour de justice de la CEDEAO.

Article 22

Le présent Règlement intérieur une fois adopté par les parties prenantes, prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Tillabéry, Rép du Niger, le Janvier 2015

Le Rapporteur

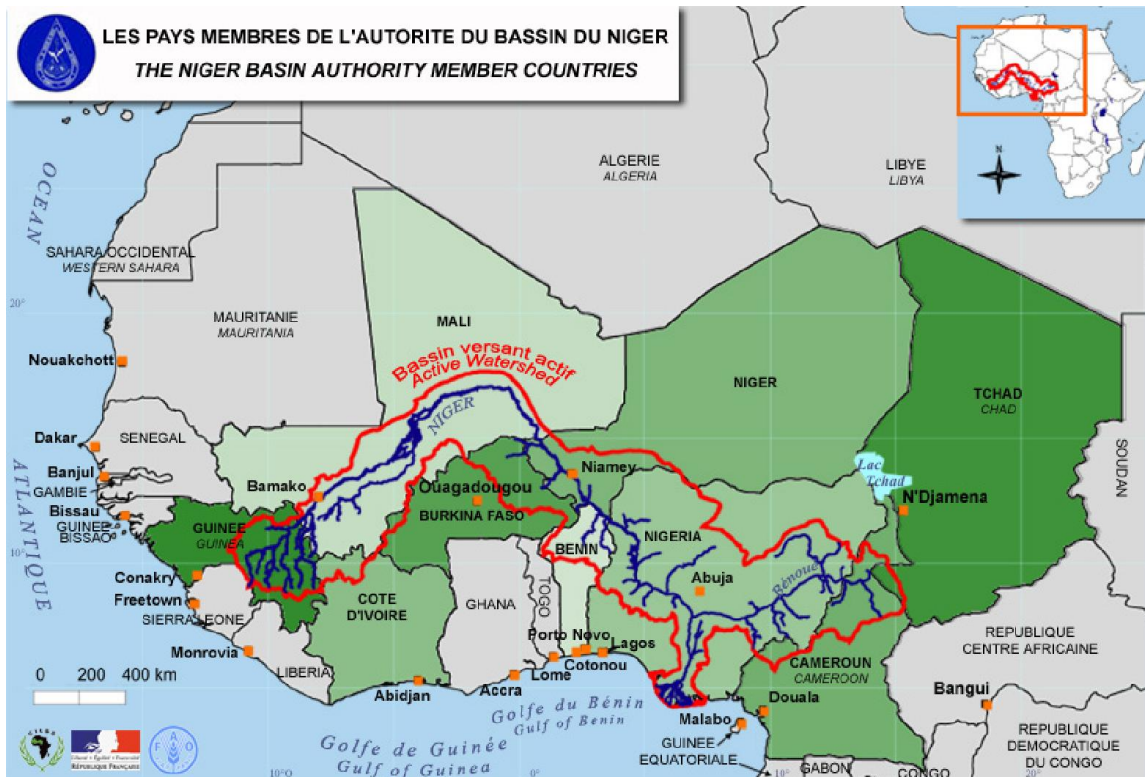
Le Président de Séance

7.5. Communication sur la participation citoyenne à la gouvernance de l'eau et des grandes infrastructures hydrauliques dans le bassin du Niger

RENCONTRE DES MAIRES DES COMMUNES AFFECTÉES PAR LES BARRAGES DANS LE BASSIN DU NIGER

Tillabéry, les 21 et 22 Janvier 2014

Participation Citoyenne à la Gouvernance de l'Eau et des grandes infrastructures hydrauliques – Bassin du Niger



*Nouradine Zakaria TOURE, Chef de village et Conseiller National,
Président de la CRUBN*

PRESENTATION DE LA CRUBN

La Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger

(CRU-BN) est une organisation Régionale regroupant organisations d'usagers (ères) des ressources naturelles autour des thématiques suivantes: Agriculture, Elevage et Pêche, Mines / Industrie/ Artisanat, Eau Potable et Assainissement, Organisations féminines, Organisations de jeunes, Chefferie traditionnelle...

Elle est régie par la loi n° 04-038 du 05 août 2004, relative aux associations en république du Mali qui abrite le siège *sous le récépissé N°2421 du 28 Novembre 2008 du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du Mali.*

LES MISSIONS

Trois (03) missions essentielles:

- ❖ *Représentation des usagers (ères)* au sein des instances de décision de l'ABN (Comité technique des experts, Conseil de ministre, Sommet des Chefs d'Etats ainsi les comités de pilotages des Projets et Programmes de l'ABN et des Etats membres.
- ❖ Mobilisation des usagers (ères) autour du Développement durable du bassin du Niger,
- ❖ Défense des intérêts des Usagers (ères)

VISION DE LA CRU-BN

- ❖ *la protection et la préservation du fleuve Niger pour un développement Socio-économique et Environnemental durable, équilibre entre tous les acteurs par la participation et l'implication des organisations usagères des ressources naturelles du bassin du Niger ».*

ASPECTS INSTITUTIONNELS

- ❖ Reconnaissance officielle des CNU/CRUBN par une résolution du conseil des ministres de l'ABN, et siègent aux différents espaces de décision (Comités de Pilotage de projets, Comité technique des experts et au Groupe consultatif régional,...) et prennent part aux réunions statutaires de l'ABN ;
- ❖ Début de prise en compte de l'avis des Usagers(ères) sur de grandes orientations de développement durable du bassin (PADD et son PI, Programmes et projets, Charte de l'eau et ses annexes, Plan Stratégique et son Plan d'Opérationnel,..)

VISION PARTAGEE DE L'ABN « la déclaration de paris mai 2005 sur la vision partagée »

- *Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable pour une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025. »*

GOVERNANCE DE L'EAU ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

- **Qu'est ce que la gouvernance de l'eau?** La gouvernance de l'eau consiste à un partage de la prise de décision entre l'État, les élus territoriaux, les citoyens et les acteurs privés, mais les processus de participation véritable sont complexes à mettre en œuvre et la gouvernance de l'eau couvre de multiples réalités

- **Participation citoyenne dans la gouvernance de l'eau:** Il existe en effet des étapes progressives dans la prise en compte des citoyens ordinaires et dans leur intégration au processus décisionnel:
- **Information :** processus à sens unique qui consiste à informer les parties concernées de l'état de la ressource, du diagnostic des risques, des actions retenues et ensuite de leur efficacité ;
- **Consultation :** la structure de décision demande l'avis des acteurs concernés lors de certaines phases stratégiques de définition des enjeux, des objectifs, des stratégies ; cet avis peut éventuellement servir à la prise de décision ;
- **Concertation :** c'est un processus en boucle structuré autour de débats, durant lesquels les acteurs sont appelés à exprimer leurs avis sur les ressources et leurs usages et sur des solutions qui leur sont présentées ; dans ce processus en boucle, il s'agit de faire évoluer les positions de chacun vers une stratégie commune ; la décision n'est pas prise par les acteurs participants mais tient compte des résultats des débats ;
- **Coopération :** ce sont les acteurs participant à la concertation qui prennent les décisions.
- Les deux premiers niveaux ne remettent pas en cause les rapports de force et de savoir entre les institutions publiques et la société civile.
- Par la concertation et la coopération, la faculté des citoyens à s'organiser et à renforcer leur capacité d'action et d'émancipation modifie ce rapport de force en diminuant le déséquilibre dans les domaines du savoir et du pouvoir. C'est de fait ce à quoi contribuent actuellement les mobilisations collectives - par groupes d'intérêt professionnels, catégoriels ou citoyens, sous formes de collectifs *ad hoc*, par **exemple le cadre de concertation des maires autour des barrages dans le bassin du Niger, les CNU/CRUBN.**
- La concertation et la coopération sont donc les deux principes que les acteurs à la base dont les élus et les CNU/CRUBN doivent renforcer pour influencer positivement la mobilisation des populations autour des politiques de gestion des ressources dont une des options repose sur le développement des infrastructures hydrauliques.

CONDITIONS UNE BONNE PARTICIPATION CITOYENNE

- système de représentation fiable
 - démocratique
 - décentralisée
 - des représentants "efficaces" (actions dans les deux sens + capacités)
 - compréhension commune et partagée de la participation

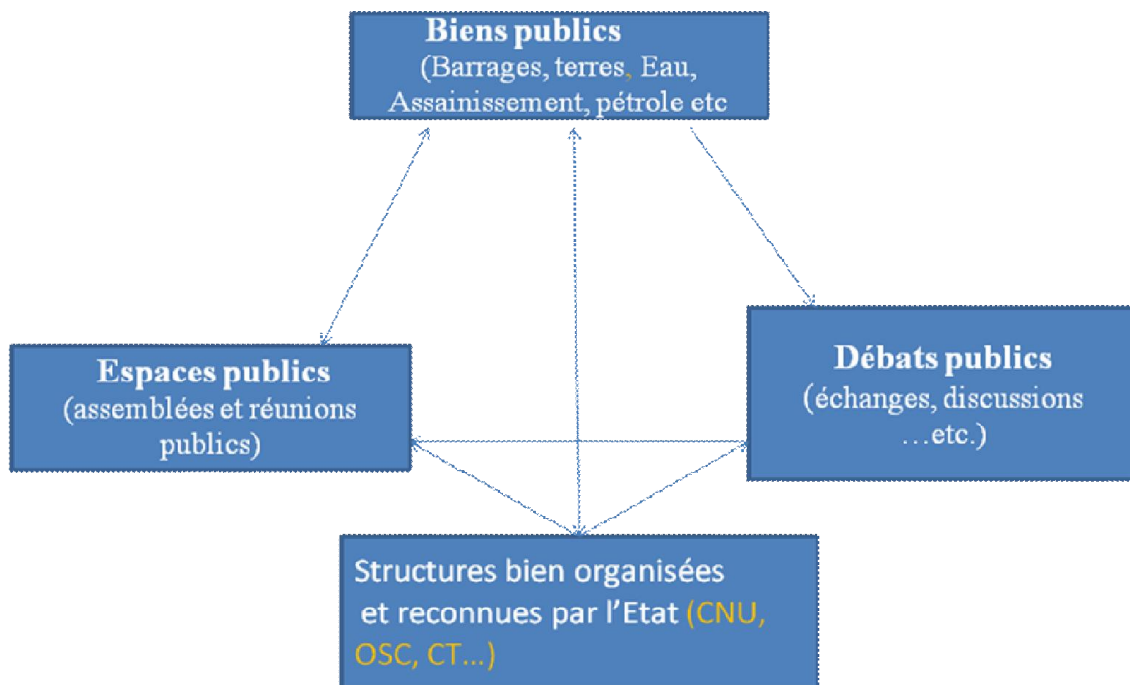
OUTILS D'APPUI A LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU DANS LE BASSIN DU NIGER

- Pour rendre effective la participation citoyenne dans la gouvernance de l'eau, des outils importants sont disponibles au nombre desquels on peut citer:
- La Charte de l'eau de l'ABN et son annexe n° relative à la protection de l'environnement : ce cadre de référence pose des bases et conditions favorables de la participation des populations en tant que partenaires et bénéficiaires des actions de développement des ressources du bassin du Niger
- Les lignes directrices de développement des infrastructures en Afrique de l'Ouest: ces directives mettent également au centre de la réussite des politiques de la gouvernance des ressources en eau, la participation des populations et encourage de se fait, la mise en réseau des acteurs, par exemple le cadre de concertation des maires des communes affectées par les barrages dans le Bassin du Niger

RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES

- **Le principe de la transparence** : le processus de prise de décision et sa mise en œuvre est fondé sur la libre circulation de l'information vraie, condition indispensable à la compréhension et au suivi des questions d'intérêt général;
- **Le principe d'équité**, qui consiste à prendre les intérêts légitimes de chaque groupe d'acteurs permettant à chacun d'améliorer ou, au moins, de préserver ses conditions de vie,
- **Le principe d'efficacité**, par la mise en adéquation des institutions et des besoins et l'utilisation optimales des ressources disponibles;
- Le principe de responsabilité, qui implique que les titulaires des postes de responsabilités, à quelque niveau que ce soit, rendent des comptes et, qu'en corollaire, les citoyens soient en mesure de leur en demander.
- ❖ Le partage équitable des bénéfices (cas des barrages): il consiste à faire bénéficier les populations locales, en tant que
- ❖ partenaires, des avantages résultant de l'exploitation du barrage. Il s'agit de soutenir les populations locales avec des mécanismes pour le partage à long terme des bénéfices locaux et régionaux. Les bénéfices du barrage pour les populations locales sont de trois (03) types:
- ❖ L'amélioration des infrastructures socio-économiques et l'accès aux services de base,
- ❖ Le désenclavement et le développement des activités économiques,
- ❖ Les bénéfices monétaires

L'ARBRE A PARTICIPATION/ BONNE GOUVERNANCE »



LES MOYENS D'UNE BONNE PARTICIPATION

- ❖ Une approche d'appropriation (équipe technique, feuille de route.....) sur la base d'une approche institutionnelle (Résolution de conseil des Ministres, sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements, Comité Technique des experts...),
- ❖ Une assistance technique solide avec des capacités avérées pour l'analyse des dossiers d'études techniques, élaboration de contre-propositions et argumentaires.....,
- ❖ Des ressources suffisantes à une bonne participation c'est-à-dire qu'il faut prévoir dans la programmation budgétaire et dans les projets et programmes, des fonds nécessaires,
- ❖ Une approche de suivi § évaluation efficace en tenant compte des calendriers des autres acteurs,
- ❖ Un mécanisme fiable d'information souple, flexible et à temps réel aux citoyens,
- ❖ Avoir la capacité de propositions, d'améliorations, de construction et surtout d'innovations.

LES OBSTACLES A UNE BONNE PARTICIPATION

Les obstacles à une bonne participation des citoyens à la gouvernance sont divers, entre autres:

- ❖ Le Manque de transparence dans la gestion des affaires,
- ❖ La rétention de l'information à tous les niveaux (Etats, OSC, CT),
- ❖ Le non respect des textes en vigueur en matière de bonne participation du citoyen voire de Bonne gouvernance,
- ❖ La mauvaise gouvernance des structures publiques, des OSC y compris les CNU-CRU, des Collectivités Territoriales....)
- ❖ La corruption, le laxisme, l'affairisme et le népotisme dans la gestion de la chose publique,
- ❖ Une allocation budgétaire insuffisante aux structures chargées de l'eau,
- ❖ Une société civile sans ressources au niveau pays, sauf quelques appuis ponctuels des Pts

Etc.....

UN RESEAUTAGE SOLIDE/FINANCEMENT

- ❖ Il faut continuer à animer les réseaux existants notamment en matière de participation/ bonne gouvernance avec l'ensemble des acteurs (OSC, Collectivités, Services Techniques.....),
- ❖ Identifier et diffuser les bonnes pratiques et expériences en Afrique et dans le Monde en PBGE
- ❖ La mobilisation de ressources à travers des concepts « l'eau finance l'eau, l'assainissement se finance », par exemple: le barrage de Sélingué à travers l'énergie du Mali donne 150 millions de CFA aux Collectivités de la zone, Celui de Komiéngá donne 100 Millions à la commune du même nom.

CONCLUSION

- ❖ La participation des Usagers (ères) dans le bassin du Niger n'est pas à hauteur des souhaits malgré, quelques avancées importantes qui constituent une référence « voire cas d'école » en Afrique et dans le Monde dans les organismes de bassin :
- La participation des Usagers aux instances de décision de l'ABN (Comité technique des experts, Conseil des Ministres, Sommet des Chefs d'Etats, Comité consultatif, Ateliers, Foras.....),

- ❑ Le Protocole d'entente entre ABN-ETATS-CNU/CRU en voie de signature dans les neuf (09) pays,
- ❑ Mise en place d'un réseau des Elus locaux autour des barrages afin de les aider à la mobilisation des ressources (partage équitable de bénéfices des ouvrages structurants dans le bassin,

De façon globale:

- ❑ La Participation doit être appliquée par tous les acteurs et à tous les niveaux de décision (Etats, OSC y compris les CNU-CRU, CT.....),
- ❑ La Bonne Gouvernance des affaires est un des passages obligés au développement socio-économiques de nos pays. Elle concerne également tous les acteurs,
- ❑ La rédevabilité est la clé de réussite de l'ensemble des acteurs par rapport à la participation à une bonne gouvernance.

Je vous remercie pour votre aimable attention

7.6. Note introductive et de cadrage de la rencontre

Rencontre des maires des communes affectées par les barrages dans le Bassin du Niger

Tillabéry les 21 et 22 Janvier 2015

NOTE INTRODUCTIVE

Présenté par: Richard L. SAGNO
Consultant Projet GIZ-CNU/CRU-
UICN

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La construction de trois nouveaux barrages Fomi-Taoussa- Kandadji
- Leçons et expériences tirées des processus antérieurs (faible participation, consultation, renforcement des PAP);
- Enjeux et défis important autour des projets de barrages (foncier, partage des bénéfiques, contractualisation des plans)
- Annexe n°1 à la charte de l'eau de l'ABN
- Lignes directrices de la CEDEAO sur les infrastructures hydrauliques
- Convention signée entre les maires au FOREAU II à Sélingué en 2012
- Les CNU/CRUBN
- Projet GIZ-CNU/CRU-UICN: Opportunité
- Renforcement des capacités d'action des élus et partenaires

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- Renforcer la participation des communes affectées dans la gouvernance des ressources en eau et des grandes infrastructures hydraulique à travers la mise en place d'un réseau d'échange d'information et d'expériences entre les élus.
- Mettre en place des mécanismes pour l'opérationnalisation du cadre de concertation entre les maires des communes affectées par les barrages dans le bassin du Niger.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les capacités des élus sont renforcées sur la gouvernance de l'eau autour des ouvrages structurants
- Un règlement est élaboré pour définir le fonctionnement du cadre de concertation entre les élus
- Un programme d'activité est élaboré pour accompagner l'opérationnalisation du cadre de concertation et tient compte des solutions à promouvoir aux enjeux locaux autour des barrages
- Les rôles et responsabilité des acteurs sont définis (feuille de route)

- Les défis et difficultés du processus de déplacement/réinstallation des PAP de Kandadji sont partagés et capitalisés.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

- La démarche de rencontre repose sur un principe Participatif et multi-acteurs
- Elle reposera sur les séquences suivantes:
- Communication thématique
- Echanges en plénière
- Travaux de groupe
- Visite de site